

## COMMUNIQUE DIVIDENDE 2009

Certains actionnaires nous ont fait part de difficultés concernant l'encaissement du dividende global brut de 0,32 € par action décidé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2010.

En vertu des dispositions de l'article 112-1 du Code général des Impôts, nous vous rappelons que ce dividende se constituait :

- d'une part, d'un montant de 0,02 € par action imposable à l'impôt sur le revenu,
- d'autre part, d'un montant de 0,30 € par action, constitutif d'un remboursement d'apport non imposable à l'impôt sur le revenu.

La société AFONE a procédé au versement d'un montant de 1.995.331,20 € auprès des établissements financiers, correspondant à l'intégralité du dividende global brut revenant aux actionnaires.

Si vous n'avez pas perçu l'intégralité du montant du dividende vous revenant, nous vous demandons de vous rapprocher de votre établissement bancaire, dépositaire des fonds, afin qu'il régularise la situation.

### **VOTRE CONTACT**

Frédéric RICHARD  
frichard@afone.com

### **CODES**

Cotée au Compartiment C d'EURONEXT Paris  
Mnemo AFO  
Bloomberg : AFO FP

ISIN : FR0000044612  
Reuters : AFON.PA  
[www.afone.com](http://www.afone.com)

